

JEAN-PIERRE VERHORST

ÉVÊQUE AUXILIAIRE DE TRÈVES

(1657 - 1708)

Trèves, déjà ville impériale sous les Romains, a conservé longtemps son importance¹. Jusqu'à la Révolution française Trèves était le siège d'une principauté indépendante et d'un archevêché², réunis sous le même prince-évêque-électeur; mais comme à Liège, le diocèse s'étendait au-delà de la principauté. Il comprenait à l'ouest même des territoires qui, politiquement, appartenaient aux rois de France et d'Espagne et où le français était la langue usuelle. L'abbaye cistercienne d'Orval³, actuellement située dans la province belge du Luxembourg, appartenait à la fois au diocèse de Trèves et aux Pays-Bas espagnols.

Les archevêques-princes-électeurs étaient de très grands seigneurs qui, d'ordinaire, ne s'occupaient que du temporel. Le spirituel, ils le confiaient à un évêque auxiliaire, qui leur servait également de vicaire général et d'official. La liste de ces auxiliaires est connue⁴. Sous le prince-évêque Jean Hugues van Orsbeck (1672-1711), cette fonction fut exercée par plusieurs prélats, dont Jean-Pierre Verhorst (1687-1708)⁵. C'est de celui-ci que nous allons nous occuper, mais seulement pour relever sa personnalité et son antijansénisme.

SA JEUNESSE

Son berceau se trouvait à Cologne, la grande ville rhénane, impériale et commerciale, siège d'une principauté indépendante et d'un arche-

¹ Sur Trèves, voir les ouvrages de consultation.

² Qu'il suffise de mentionner l'ouvrage classique de J. MARX, *Geschichte des Erzstiftes Trier*, 4 vol., Trèves, 1858-1864; L. JUST, *Das Erzbistum Trier und die Luxemburger Kirchenpolitik von Philipp II bis Joseph II*, Leipzig, 1931.

³ Sur Orval il existe une nombreuse littérature; qu'il suffise de citer N. TILLIÈRE, *Histoire de l'abbaye d'Orval*, 2e édition, Gembloux, 1967; L. DEMOULIN, *Le jansénisme et l'abbaye d'Orval*, Bruxelles, 1976; Aureavallis. *Mélanges historiques réunis à l'occasion du neuvième centenaire de l'abbaye d'Orval*, Liège, 1975.

⁴ *Hierarchia catholica*, V, 425.

⁵ Sur Verhorst, il n'existe que des notices biographiques dont la dernière, très bonne, de Wolfgang SEIBRICH, *Die Trierer Weihbischöfe von 1483 bis 1802*, treizième suite dans *Paulinus* (bulletin diocésain de Trèves) 23e année, fasc. 5.

vêché réunis sous la même personne. De 1642 à 1688, ce fut Maximilien-Henri de Bavière, en même temps prince-évêque de Liège. Puisque son baptême, le 22 février 1657, coïncidait avec la fête de la Chaire de Pierre, il reçut en second lieu le nom du chef des apôtres, dont il sera effectivement plus tard un sujet bien dévoué.

Son père Barthélémy († 1690), grand commerçant en textiles (lin et soie) disposant même d'une succursale à Anvers, est un bourgeois aisé et considéré, qui sera plus tard membre du conseil municipal. Sa mère Anne-Claire Francken-Sierdorf appartient à la même classe sociale et à une famille très catholique; son frère André donnera à son neveu Jean-Pierre quatre cousins prêtres dont deux enseigneront à l'université de Cologne et y exerceront même temporairement la fonction de recteur magnifique; François-Gaspar sera évêque auxiliaire de Cologne (1724-1770)⁶; Pierre-Joseph, sera évêque d'Anvers (1711-1727)⁷. Un an après sa naissance, Jean-Pierre perd sa mère et reste fils unique, du moins dans le sens qu'il n'a pas de frères aînés ou puînés, de sorte que sa future accession à l'état ecclésiastique ne sera pas la conséquence de sa situation familiale, mais peut avoir été la suite d'une vocation authentique.

Son père, ayant cédé son fils unique à l'Eglise, doit avoir été bon catholique et n'aura rien négligé pour le faire réussir. L'a-t-il confié aux jésuites si puissants à Cologne, comme à Trèves⁸ et partout ailleurs en Allemagne et dans le monde entier? Quant à ses études, Jean-Pierre fit sans doute, ses secondaires chez les fils de Saint-Ignace, auxquels il restera dévoué pendant toute sa vie. Ses études supérieures, il les fit à l'université, où les jésuites enseignaient la théologie, mais il se spécialisa dans les deux droits, dans lesquels il obtint, avec beaucoup de solennité, le doctorat en 1681⁹. De la théologie, il n'aura appris que le nécessaire pour recevoir les ordres sacrés. Après son doctorat, il enseigne quelques cours secondaires à la Faculté de droit. Cependant, à la manière des humanistes, il doit avoir voyagé, car il apprit parfaitement le français et l'italien.

Ses voyages, l'ont-ils conduit jusqu'à Paris? Y a-t-il vu de loin le roi Louis XIV, son confesseur le P. La Chaize, l'immense Collège Louis-le-Grand, à côté de la Sorbonne? A-t-il poussé jusqu'à Rome? Y a-t-il

⁶ *Hierarchia catholica*, V, 333.

⁷ *Ibid.*, V, 90.

⁸ B. DUHR, S. J., *Geschichte der Jesuiten in den Ländern deutscher Zunge in der ersten Hälfte des XVII. Jahrhunderts*, Fribourg, 1913.

⁹ Ce doctorat n'est pas mentionné lors de la confirmation romaine; *Hierarchia*, V, 75.

résidé au Collège germanique, dirigé par les jésuites?¹⁰ A-t-il suivi des cours complémentaires à la Grégorienne? A-t-il complété son droit à la Sapienza? A-t-il eu des contacts avec la Rota romana?

En tout cas, ultérieurement, à une date inconnue, cette Rote lui offrira un auditoriat qu'il refusera. De plus, pendant toute sa vie, il s'occupera d'études de droits et composera des traités, qui existaient à sa mort mais qui sont restés inédits. Pourtant en 1684, un an avant sa nomination épiscopale, il réalise une notable publication: la troisième édition de l'ouvrage *Tractatus de jurisdictione ordinarii in exemptos, de illorumque exemptione ab ordinaria jurisdictione*, un recueil de sentences judiciaires données dans cette matière, édité pour la première fois à Cologne en 1620, par le canoniste liégeois connu, Érasme de Chokier. Jean-Pierre l'enrichit d'additions et y ajoute "les décisions les plus nouvelles de la Rote d'après les documents recueillis par Prosper Fagnani [juge romain]"; Cologne, Widenfeldt, 1684, 3 vol., in-4°, 486; 425; 540 pp.¹¹

Il s'agit, certes, d'un ouvrage formidable, utile aux juges ecclésiastiques, mais ce n'est qu'une compilation! Vaut-il à l'éditeur, ou plutôt au rééditeur, un titre pour l'épiscopat?

DÉBUT DE L'ÉPISCOPAT

En tout cas, pour Jean-Pierre, qui n'a pas encore atteint ses trente ans, qui n'est pas encore prêtre et n'a encore exercé aucun ministère pastoral, le miracle commence à s'accomplir; tout roturier qu'il est, le voilà en voie vers l'épiscopat.

En 1685, l'évêque auxiliaire de Trèves, Maximilien-Henri Bormann¹², prélat favorable à la réforme d'Orval, vient de mourir. L'archevêque de Trèves, Orsbeck¹³ doit pourvoir à la succession; plusieurs candidats s'offrent à son choix. Le Grand Arnauld et le prince Ernest de Hesse-Rheinfels lui recommandent par exemple Nicolas Sténon (Stenzen), un savant danois, converti, déjà évêque titulaire de Titopolis¹⁴; un prélat vraiment remarquable qui sera béatifié en 1974, mais qui, en 1685, n'était plus disponible. Orsbeck laisse tomber son choix sur Verhorst; c'est certes étonnant; il s'agit d'un abbé compétent, mais roturier et qui n'a pas encore

¹⁰ D'Alsace profita de ce collège germanique tout en suivant les leçons à la Grégorienne. Orsbeck, le prince électeur, fut également élève du Collège germanique à Rome; *Hierarchia*, V, 387.

¹¹ *Biographie nationale... de Belgique*, IV, 83-84.

¹² *Hierarchia*, V, 185.

¹³ *Ibid.*, V, 382.

¹⁴ DEMOULIN, 110; sur Stenzen, *Bibliotheca Sanctorum*, XII, 28-32.

atteint l'âge canonique, ni même reçu les ordres sacrés. Qui pousse ce jeune homme sans expérience? On peut le deviner: ses anciens maîtres des études secondaires, ses confesseurs¹⁵, ses directeurs de toujours, qui se serviront de lui en le poussant vers l'antijansénisme.

Aux déficiences, il y a des remèdes. Sans tarder, Jean-Pierre reçoit les ordres. Le 20 janvier 1686 le sous-diaconat, le 2 février suivant la prêtrise. Quant au sacre, le pape rigoriste Innocent XI ne donne pas de dispense, mais confirme la nomination le 24 novembre 1687 et élève Jean-Pierre au siège titulaire d'Albe dans l'Albanie actuelle et non pas d'Arbe, en Dalmatie, comme on a coutume de croire¹⁶. Le 3 avril 1688, ayant atteint l'âge canonique, Jean-Pierre, est sacré par son archevêque et bientôt nommé vicaire général et official. Il s'est choisi une devise caractéristique: *fortiter et bene*, "fortement et bien", qu'il essaiera de réaliser.

Après son sacre, Jean-Pierre aurait pu commencer sa carrière épiscopale, mais il en est empêché par les circonstances. En 1688 éclate la guerre de la succession du Pfalz, et Louis XIV n'épargne pas le pays rhénan. En octobre 1689, il occupe même Trèves, de sorte que Jean-Pierre ne peut débiter qu'en 1690. Nous n'allons pas le suivre tout le long de sa carrière, mais commencerons par en donner un aperçu d'après la notice biographique de J. Hartzheim, S. J., dans *Bibliotheca Coloniensis*, Cologne, 1747, pp. 191-192, qui est fort élogieuse. Elle commence par cette phrase synthétique: "Honneur des évêques, gloire des prêtres, prélat entièrement parfait tous tous les points de vue". Le reste est à l'avenant: À Trèves, comme ailleurs¹⁷, le nouvel évêque s'installe près des jésuites et règle sa vie "d'après leurs sonneries". À quatre heures du matin, comme eux, il se lève et commence sa journée par la méditation et d'autres exercices de piété. Le soir, comme eux, il récite la Litanie de tous les Saints en commun avec sa domesticité. Ses journées sont toujours très remplies, même d'études, soit de droit, en préparant des traités dont pourtant la plupart resteront inédits; soit d'Écriture sainte, plus spécialement les Livres des Maccabées; il prépare, à l'exemple d'Érasme, un Manuel pour le prin-

¹⁵ Ces confesseurs étaient jésuites; cf. infra.

¹⁶ *Hierarchia*, V, 185.

¹⁷ "... Consuetam vicino Societatis Jesu Collegio vivendi rationem ordinemque, quantum per occupationes licebat, observavit, solitus ad pulsum Collegii campanae constanter hora quarta surgere, meditari, aliaque pietatis exercitamenta obire, quovis etiam vespere domesticis litanias precesque vespertinas praelegere, atque in actus fidei, spei et charitatis praeire..."; HARTZHEIM, 191-192. Ainsi donc déjà auparavant à Cologne, pendant son enseignement Jean-Pierre habitait à côté des jésuites, et suivait leur horaire.

ce chrétien, qu'il publiera en 1700¹⁸. Il ne cesse de prêcher, avec succès, à la cathédrale, lors des grandes fêtes et pendant le carême; ces nombreux sermons, il les publiera sur la fin de sa vie (1706-1708)¹⁹. Le psautier, il le connaît entièrement par cœur. Comme un vrai fils de saint Ignace, il ne se donne aucun loisir, et quant aux convives et aux beuveries, il les a en horreur. Durant ses visites canoniques qui, d'après son *Itinerarium*²⁰, sont sa grande occupation épiscopale, il se comporte admirablement: il entend lui-même les confessions dès le petit matin; il prêche au peuple, explique le catéchisme aux enfants et aux gens simples. Au cours des sessions de confirmation, il lui arrive souvent d'administrer d'affilée cinq mille "soufflets", jusqu'à en être rompu de fatigue et inondé de sueur. Néanmoins, la nuit il prend à peine quelque repos. Comme couronnement d'une telle vie, il meurt à l'autel, pendant la messe, tout juste après la communion, de sorte que, pour ainsi dire, il s'administre lui-même le saint viatique. C'est après sa mort qu'on découvre les cilices et autres instruments de pénitence dont il s'est servi pour châtier son corps. Ses confesseurs successifs, des jésuites, osent attester que jamais leur pénitent n'eût à s'accuser de quelque péché mortel²¹.

Laissons la légende pour nous occuper un peu de l'histoire relative à son antijansénisme. En 1690, quand Verhorst peut effectivement commencer sa carrière épiscopale, il prend, semble-t-il, exemple sur G. H. de Précipiano qui, grâce à son antijansénisme, a réussi, malgré les excommunications qu'il a encourues, à devenir évêque de Bruges (1683-1690) et archevêque de Malines (1690-1711)²². Résidant à Bruxelles, se laissant gouverner par les jésuites en particulier et les antijansénistes en général, Précipiano commence sa carrière archiepiscopale par une mesure extraordinaire dont depuis longtemps rêvent les antijansénistes de partout, inspirés

¹⁸ *Sacrae militiae typus et historia, sive commentarius literalis et mysticus in librum primum Machabaeorum e variis sacrae Scripturae locis, sanctorum Patrum interpretationibus*, Cologne, 1700, 655 pp.

¹⁹ *Sermonum solemnium in praecipuis anni festivitibus a Joanne Petro Verhorst episcopo Arbensi etc. pronuntiatorum*, Cologne, 1706-1708; 504 et 515 pp.

²⁰ Verhorst laissa dans son *Itinerarium* (ms), un aperçu de ses visites diocésaines; de 1690 à 1697, il fit au moins sept grands voyages de visitation dans la partie occidentale de l'archevêché; cf. SEIBRICH, op.cit.

²¹ JUST, *Der Erzbisum Trier*, donne p. 95, un jugement très favorable sur l'épiscopat de Jean-Pierre: "Der erste der vier bedeutenden Prälaten die in diesem Ambt (évêque auxiliaire) das 18. Jahrhundert hindurch nacheinander tätig gewesen sind".

²² Sur de Précipiano et son antijansénisme, il existe plusieurs études; pour celles de ma main, voir I. VAZQUEZ, *L'oeuvre littéraire de Lucien Ceyssens sur le jansénisme et l'antijansénisme*, Rome, 1979, passim.

notamment par le P. François Annat²³, confesseur de Louis XIV. Il renforce le formulaire qu'Alexandre VII n'avait destiné qu'à la France²⁴ et l'impose dans son archevêché²⁵, qui, d'après son idée et celle de ses collaborateurs, s'étend jusqu'aux confins des Pays-Bas espagnols c.-à-d. jusque dans l'archidiocèse de Trèves. La propagande antijanséniste se sera propagée jusqu'au collège trévois.

Avant de prendre connaissance de l'antijansénisme de l'auxiliaire, présentons trois personnages avec lesquels il aura à faire.

Charles de Bentzeradt

Charles de Bentzeradt²⁶, abbé d'Orval (1668-1707), né d'une famille noble (seize quartiers) d'Echternach. En 1674, à l'exemple de Rancé, abbé de la Trappe, son ami, il introduit dans son abbaye la stricte observance, "rétablissant" les anciennes pratiques cisterciennes, "développant enfin l'hospitalité"²⁷. C'est cette hospitalité, offerte aussi à ceux qui passent pour jansénistes, qui va menacer la réforme, laquelle cependant fleurit et continue à fleurir malgré un certain nombre d'opposants parmi les religieux²⁸.

²³ Jacques Coret, jésuite de la province gallo-belge, qui fit ses études au Collège Louis-le-Grand à Paris et passera la plus grande partie de sa vie à Liège, soutint en 1661, sous le P. Annat, futur confesseur de roi: "il est de foi divine que le livre de Jansénius est hérétique, que les cinq propositions sont tirées de Jansénius, et qu'elles sont condamnées dans le sens de Jansénius". Cf. SOMMERVOGEL, *Bibliothèque*, I, 405-406. Sur le P. Annat, cf. L. CEYSSENS, *François Annat avant son confessorat (1590-1654)*, dans *Antonianum*, 50 (1975) 483-529; Id., *François Annat et la condamnation des Cinq propositions à Rome, 1649-1652*, dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, 44 (1974) 111-126; Cf. *Jansenistica Minora*, t.XII et XIII.

²⁴ L. CEYSSENS, *Le fait dans la condamnation de Jansénius et dans le serment antijanséniste*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 9 (1974), 697-734.

²⁵ L. CEYSSENS, *L'introduction du formulaire antijanséniste en Belgique. Premier essai (1692-1694)*, dans *Jansenistica. Etudes*, IV, Malines, 1962.

²⁶ *Monasticon belge*, V, Liège, 1975, 249-255; É. JACQUES, *Charles de Bentzeradt, abbé d'Orval, et les influences port-royalistes*, dans *Aureavallis*, 155-198; repris dans le recueil d'É. JACQUES, *Quelques amis de Port-Royal en Belgique*, Bruxelles, 1980. (nous citerons: Bentzeradt).

²⁷ Lors de la visite de 1684, sur 53 religieux, 16 s'opposent à la réforme; JACQUES, *Bentzeradt*, 157. Parmi eux trois seront des antijansénistes déclarés, qui, sous l'abbé suivant, se retrouveront et se soutiendront au prieuré de Conques, voir entre autres, DE-MOULIN, *passim*.

²⁸ Bentzeradt écrira à Verhorst en 1694: "Si Votre Grandeur, au lieu du froid qu'elle m'a toujours témoigné depuis son entrée dans le suffraganat de Trèves, avait eu la bonté de m'avertir à l'amiable, en détail, des rapports qu'on lui avait faits de moi, je suis sûr que je me serais si bien expliqué avec elle sur tous les points, que vous auriez été entièrement

Aussitôt le nombre des novices s'est notablement augmenté. Tout le monde, l'archevêque Orsbeck et son suffragant Bormann inclus, respectent l'abbé réformateur et sympathisent avec lui. Seul Jean-Pierre, dès le début de son épiscopat, fait montre d'un froid dont l'abbé s'étonne et se demande la raison. Sa réforme évoque-t-elle chez Jean-Pierre, celle de Port-Royal ou de La Trappe?²⁹ Heureusement, étant exempte, l'abbaye a peu à faire avec l'évêque auxiliaire³⁰. Elle n'a besoin de lui qu'éventuellement pour le sacre d'un nouvel abbé, ce qui est rarement le cas; ou pour l'ordination des futurs prêtres, ce qui arrive chaque année; à ces occasions, Jean-Pierre a le droit, même l'obligation, de s'informer de la qualité des ordinands et de leurs connaissances. C'est ainsi qu'il s'occupera de leur professeur de théologie.

Jean Martini

C'est un homme d'un certain âge, originaire de Neufchâteau, qui a fait des études théologiques dans quelque université, peut-être à Louvain. Il enseigne la théologie successivement en plusieurs abbayes: Corpus Christi à Cologne, Camp près de Düsseldorf, Saint-Hubert dans les Ardenes et enfin Orval. À Orval il résidera d'abord dans l'abbaye, mais à partir des années 1680, l'abbé lui confie dans les environs la paroisse de Villy, près de Montdidier en France³¹. Ainsi Martini devient sujet de l'auxiliaire de Trèves, de Louis XIV et même du confesseur, le P. La Chaize. Durant une vingtaine d'années, il dirigera ses ouailles au contentement général. De Villy, il fréquente Orval où parmi ses pénitents, il compte l'abbé et le prieur. Il continue à y donner ses cours, car il a l'enseignement dans le sang. Dans son presbytère, il accueille toujours quelques étudiants pauvres, pour les préparer gratuitement au sacerdoce. Il ne leur enseigne pas seulement le latin, mais aussi la philosophie et la théologie. Avec le temps le nombre de ses élèves augmente. Combien en a-t-il formé? Au moins assez pour susciter des jalousies, comme nous l'apprendrons plus loin.

détrompé"; JACQUES, *Bentzeradt*, 169.

²⁹ Pour sa réforme, Bentzeradt avait pris pour modèle le fameux réformateur de La Trappe; cf. A. J. KRAILSHEIMER, *Armand-Jean de Rancé, abbott of La Trappe*, Oxford, 1974.

³⁰ DEMOULIN, 60.

³¹ JACQUES, *Les années d'exil d'Antoine Arnauld (1679-1694)*, Louvain, 1976, 525-526.

Jean Hardouin Desessarts

Jean Hardouin Desessarts (des Essarts)³², gentilhomme normand - à ne pas confondre avec l'écrivain Jean-Baptiste, surnommé Poncet³³. Depuis une dizaine d'années déjà Jean Hardouin demeure comme confesseur et directeur spirituel à l'abbaye bénédictine de Juvigny³⁴, en territoire français (près de Montmedy). Cette communauté présente assez d'analogies avec celle d'Orval. Elle a été foncièrement réformée par Scholastique-Gabrielle Livron (morte en 1662). Sa sœur germaine, qui lui a succédé, maintient la réforme, en dépit de certaines opposantes. Le directeur s'y maintient aussi, sinon au contentement de toutes, au moins à celui des réformées. En 1693, devant quitter les lieux, il se retire auprès d'Arnauld et de Quesnel à Bruxelles, qui le reçoivent à bras ouverts, car c'est un compatriote bien paisible et courtois, et une victime innocente³⁵. Il peut renseigner ses hôtes sur le suffragant de Trèves, à qui ils causeront bientôt quelques ennuis³⁶. On peut croire que Jean-Baptiste Louail, plus tard commensal de Quesnel à Amsterdam, principal auteur de *l'Histoire du Cas de conscience*, a reçu par l'intermédiaire de Desessarts la documentation sur Jean-Pierre Verhorst et Martini qu'on peut lire dans le fameux ouvrage anonyme, mais de collaboration (Loail, Joncoux, Petitpied, Quesnel), *Histoire du Cas de conscience, signé par quarante docteurs de Sorbonne*, 8 vol., Nancy, 1705-1711, plus spécialement, t. IV, pp. 264-294.

Après la mort d'Arnauld (survenue le 8 octobre 1694), Desessarts se retire à Paris, où il rendra de grands services à Port-Royal. Il mourra en 1730, à l'âge de 92 ans, après avoir distribué ses biens aux pauvres³⁷.

³² *Dictionnaire de théologie catholique*, XII, 2549-2550.

³³ Voir C. AIMOND, *Juvigny-les-Dames, ou sur-Loison. Guide du pèlerin*, Juvigny, 1965. Pour l'affaire Juvigny, nous suivons surtout É. JACQUES, *Les années d'exil d'Antoine Arnauld (1679-1694)*, 1976, 525-526.

³⁴ D'après ARNAULD, c'était "l'homme du monde le plus cordial et de l'humeur la plus commode et la plus douce"; d'après Ruth D'ANS: "un gentilhomme de Normandie fort accommodé et qui fait de grands avantages à M. son frère en ne tirant de son bien qu'une pension de cinq cents écus. Il payait ici [à Bruxelles] sa pension avec celle de son valet sur le pied de 800 [francs] de sorte qu'il n'avait garde de nous être à charge s'il pouvait rester ici, mais l'enchanteur [Arnauld, qui vient de mourir] n'y est plus"; JACQUES, *Les années*, 526, n. 65.

³⁵ ARNAULD, *Oeuvres*, IV, 54.

³⁶ JACQUES, *Les amis*, 365, n. 216.

³⁷ [R. CERVEAU], *Suite du nécrologe des défenseurs de la vérité*, 2 vol., s. 1., 1767-1778, 108-109.

L'ANTIANSÉNISME

Entre-temps, l'auxiliaire continue à exercer ses fonctions administratives et apostoliques, dont cependant nous abandonnons le récit, pour ne plus suivre que les traces de ses activités antijansénistes.

Pourquoi Jean-Pierre s'engage-t-il dans cette direction? Spécialisé dans le droit, il l'étudie encore pendant ses loisirs pour autant qu'il lui en reste. La théologie, il ne l'aura étudiée que pour être ordonné. La dogmatique, surtout les questions si débattues de la grâce, doivent lui être étrangères. Peut-être la morale, surtout la morale pratique, a-t-elle pu attirer son attention pendant ses visites canoniques; ses curés sont-ils laxistes ou rigoristes? Propagent-ils, oui ou non, la communion fréquente, même quotidienne? Sans doute connaît-il les listes des propositions condamnées³⁸; les cinq dogmatiques de Jansénius (par Innocent X en 1653); les 65 de morale laxiste (par Alexandre VII, 1665-1666); les 65 de morale laxiste (par Innocent XI en 1679); les 31 rigoristes (par Alexandre VIII en 1690). Il n'ignore pas les troubles provoqués par ces condamnations dans les Pays-Bas espagnols et ailleurs. L'action inquisitoriale de la "*Congrégation spéciale pour l'accusation des jansénistes*"³⁹ (érigée en 1678) se sera étendue jusqu'à Trèves.

Sous l'influence des jésuites qui le dirigent, Jean-Pierre a pris pour exemple Guillaume-Humbert de Précipiano. Cet abbé, quoique excommunié et obstiné, a réussi, par son antijansénisme, à obtenir le siège épiscopal de Bruges (1683-1690) et à devenir archevêque de Malines (1690-1711). Habitant Bruxelles et conduit par son entourage antijanséniste, il a voulu aussitôt introduire dans les Pays-Bas espagnols le formulaire qu'Alexandre VII avait cependant destiné à la France seule. D'après les vues du P. Annat, confesseur de Louis XIV, il raffermit son formulaire d'ajouts exigeant expressément la foi divine pour le "fait". Son formulaire - demandant l'impossible - deviendra donc une arme efficace pour combattre le jansénisme. Mais Rome interdit l'usage de cette arme. Frustrés, l'archevêque et ses collaborateurs commencent une croisade antijanséniste, dont bientôt le P. La Chaize, et Thirse Gonzalez, général des jésuites, se font les hérauts.

³⁸ Quant aux points que nous abordons ici, voir les nombreuses études que j'y ai consacrées; cf. ma Bibliographie dans I. VAZQUEZ, *L'oeuvre littéraire de Lucien Ceyssens sur le jansénisme*, Rome, 1979.

³⁹ L. CEYSENS, *Een geheim genootschap ter bestrijding van het jansenisme in België*, dans *Jansenistica. Studiën*, I, Mechelen, 1950, 343-397.

Pourquoi, avec quelle autorité, Jean-Pierre veut-il faire une visite à Juvigny⁴⁰, chez ces Dames bénédictines, qui sont exemptes? À l'égal du P. La Chaize à Paris, il a sans doute reçu, de la part des moniales opposées à la réforme, des plaintes sur le jansénisme régnant dans leur communauté. Par le Confesseur, il obtient facilement du nonce à Paris une délégation apostolique. Jean-Pierre peut y aller. Pendant toute une semaine, jour après jour, le visiteur s'efforce de découvrir la vérité, toute la vérité, même celle que les antijansénistes ont coutume de cacher. Et que découvre-t-il? Le directeur permet à ses pénitentes de lire la sainte Écriture en langue vulgaire! Lisent-elles peut-être le *Nouveau Testament de Mons*, cette version classique de Port-Royal que Rome, sur les instances des antijansénistes, a condamnée? Les documents n'en parlent pas. En tout cas, le visiteur ne se contente pas d'un avertissement, d'une correction, d'une défense; le directeur Desessarts doit disparaître, et comme nous l'avons dit plus haut, il disparaît en effet et s'installe à Bruxelles, chez Arnauld et Quesnel, d'où il causera bien des ennuis à Jean-Pierre.

1694

C'est une année sur laquelle nous sommes bien renseignés, mais les informations sont difficiles à coordonner. Nous allons faire état de nos documents:

Le 8 janvier: Arnauld (de Bruxelles) à Du Vaucel (à Rome):

En accord avec le P. La Chaize, le suffragant a expulsé de Juvigny, l'abbé Desessarts, qui y était directeur spirituel depuis douze ans⁴¹.

Le 30 juin, le même au même:

Faites remarquer en passant (au Saint-Office) "l'ignorance ou l'emportement du Suffragant de Trèves" qui fait crime à M. Desessarts de ce qu'il permet aux moniales de Juvigny de lire l'Écriture sainte en langue vulgaire, car il y a plus de cent ans que le savant jésuite Serarius⁴² a témoigné dans un livque la défense tridentine ne s'ob-

⁴⁰ Sur cette visite à Juvigny, on trouvera des détails dans les études de DEMOULIN, passim; de TAVENEAUX, passim; de JACQUES, *Les années d'exil*, passim.

⁴¹ ARNAULD, *Oeuvres*, IV, 52; DEMOULIN, 110.

⁴² Sur le jésuite Nicolas Serarius (1573-1609), natif de Rambervillers dans les Vosges, voir SOMMERVOGEL, *Bibliothèque*, VII, 1134-1145.

serve pas en Allemagne et que les évêques y trouvent bon que tout le monde lise la Bible en allemand⁴³.

Au terme de sa visite aux trois localités mentionnées, Jean-Pierre constate ou prétexte une extension du jansénisme dans ses doyennés d'expression française. À l'exemple de Précipiano, il veut introduire le formulaire pontifical dans tout son archevêché. Il en demande la permission à Rome, où le problème est soumis au Saint-Office. Hennebel, l'agent romain en a eu connaissance et en a averti Arnauld.

Le 30 juin, Arnauld poursuit sa lettre à Du Vaucel:

"Ce que l'on mande par ce courrier [de Rome] du Suffragant de Trèves est une des plus méchantes affaires dont le diable se soit avisé pour troubler les églises de l'Allemagne, comme il a fait de celles de France et des Pays-Bas. Mais nous ne doutons point que tout ce qui peut arrêter cette pernicieuse entreprise ne vous soit venu dans l'esprit avant d'avoir de nos nouvelles".

Pour aider Du Vaucel à combattre à Rome le projet de Verhorst, Arnauld donne dans cette même lettre des instructions que nous résumons ici:

1° C'est à l'archevêque de faire une telle demande, et non pas à son auxiliaire qui n'a qu'à exécuter les ordres de son supérieur;

2° C'est à tort que l'auxiliaire prétexte la présence de jansénistes à Trèves; d'après le décret et le bref du 6 février de cette année, ne sont jansénistes susceptibles de répression que ceux qu'on convaincra judiciairement de tenir les Cinq propositions de Jansénius. Rome doit obliger l'auxiliaire à produire ses preuves;

3° l'auxiliaire a tort d'invoquer pour l'introduction du formulaire des abus dans l'administration des sacrements; ces abus sont mal fondés et n'ont rien à voir avec le formulaire (qui concerne la dogmatique).

Bien exposées, ces raisons suffiront pour faire échouer l'auxiliaire à Rome, mais l'abbé d'Orval, "qui a servi de prétexte à cette tempête, sans qu'il en ait donné aucune occasion vous fournira des informations plus particulières"⁴⁴.

Le 15 juillet 1694, Arnauld à Du Vaucel à Rome:

Rome doit interdire formellement l'introduction du formulaire à Trèves. Si elle le permet sous certaines conditions, celles-ci seront négligées par l'auxiliaire, qui "fera tout sous la direction du P. La Chaize, auquel il rend compte de tout ce qu'il fait". Une telle per-

⁴³ ARNAULD, IV, 54.

⁴⁴ Id., IV, 54-55.

mission mettra des armes "entre les mains d'un furieux". Pour l'arrêter, Rome n'a qu'à l'obliger à prouver la véracité de ses prétex-tes⁴⁵.

Le 28 juillet, Bentzeradt à Jean Opstraet, professeur à Louvain, correspondant du professeur Hennebel à Rome:

Bentzeradt remercie ces deux professeurs de l'aide qu'ils lui procurent à Rome et doivent continuer à lui prêter, surtout auprès du cardinal Pallavicini, contre l'auxiliaire de Trèves. Pourquoi celui-ci lui en veut, l'abbé se le demande⁴⁶.

Le 28 juillet, Bentzeradt à Hennebel à Rome:

L'hostilité du coadjuteur à l'égard d'Orval est étonnante puisque le Saint-Siège vient d'interdire toute accusation téméraire de jansénisme. Verhorst s'est-il froissé d'une remarque de Bentzeradt relative à l'abstinence des viandes en période de Carême [la facilité avec laquelle des dispenses étaient accordées par Trèves aurait fait scandale, les diocèses voisins étant plus sévères en cette matière]. Fort dévoué aux jésuites, a-t-il pris leur parti dans un différend d'ordre protocolaire qui les a opposés à Bentzeradt à l'occasion de la distribution des prix aux lauréats de leur collège? Quant à la doctrine, les religieux d'Orval veillent, dans leurs séances d'étude et leurs conférences, à ne pas s'écarter des assertions contredisant les cinq propositions condamnées soi-disant tirées de Jansénius; ils sont disposés à souscrire le formulaire dans la forme prescrite par le décret du Saint-Office en date du 28 janvier 1694⁴⁷, mais ils ne souhaitent pas faire l'objet d'une mesure d'exception qui nuirait à leur réputation. Ils demandent que, si une telle obligation est imposée, elle le soit à l'égard de tout le diocèse.

En ce qui concerne les sacrements, les moines se gardent, tant pour autrui que pour eux-mêmes, de toute pratique anormalement restrictive en matière de confession et de communion.

Enfin, si l'abbé doit subir une enquête, que celle-ci soit menée par une personnalité impartiale, de préférence un des évêques ou des

⁴⁵ ARNAULD, IV, 68-69; DEMOULIN, 111.

⁴⁶ JACQUES, *Les Amis*, 342.

⁴⁷ Par décret du 28 janvier 1694, le Saint-Office imposa l'interprétation strictement littérale des Cinq propositions et du formulaire; cf. Ch. DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, *Collectio iudiciorum*, Paris, 1733-1737, III, 390-392; ARNAULD, *Oeuvres*, XXV, 360-365.

grands-vicaires des diocèses de Reims, Verdun, Châlons ou même Cambrai⁴⁸.

Le 2 août, Bentzeradt au prince-évêque Orsbeck:

Protestations contre les démarches que l'auxiliaire fait à Rome contre Orval⁴⁹ (Monastica, 251 n. 1.).

Le 7 août, Orsbeck à Verhorst:

Remise, pour information, des protestations de Bentzeradt⁵⁰.

Le 11 août, Verhorst à Orsbeck:

L'auxiliaire confirme les accusations qu'il a portées contre Orval, d'où le jansénisme se répand. Il reconnaît avoir écrit au Cardinal Pallavicini ("de periculo novitatis et tacitae approbationis")⁵¹. En effet, pour les vrais antijansénistes, celui qui ne combat pas positivement le jansénisme avec eux, est déjà suspect.

Le 16 août, Verhorst à Orsbeck:

L'auxiliaire répète sa plainte concernant le jansénisme qui se répand depuis Orval. Si la réforme introduite à Orval paraît une oeuvre divine, il s'y est cependant glissé une confusion de doctrines. Il ne s'agit pas de dire; on peut s'en convaincre journellement. Verhorst lui-même, avec beaucoup d'autres, a pu constater comment certains curés devenus moines, y entendent les confessions et administrent les autres sacrements d'une manière susceptible de susciter ici les mêmes troubles qui ont agité dernièrement les Pays-Bas espagnols; dans les environs de l'abbaye il n'est guère nommé de curé qui ne soit entâché de la même tendance doctrinale. Parmi ces curés, un des principaux est un certain Martini, qui naguère a exercé la fonction de professeur de théologie en divers monastères, et dont on croit qu'il a collaboré au fameux petit livre *Monita salutaria B. M. V. ad cultores suos indiscretos*⁵², puisqu'il

⁴⁸ JACQUES, *Bentzeradi*, 169.

⁴⁹ *Monasticon*, V, 251, n. 4.

⁵⁰ DEMOULIN, 112.

⁵¹ *Ibid.*, 113.

⁵² Sur ce livre et son auteur, un protestant converti, voir Paul HOFFER, *La dévotion à Marie au déclin du XVII^e siècle. Autour du jansénisme et des "Avis salutaires de la B. V. Marie à ses dévots indiscrets"*, Paris, 1938. Ces *Monita* inoffensifs de la part d'un protestant converti, ont fourni une arme terrible dans les mains des antijansénistes de la *Congrégation secrète*; voir mes études *Les abécédaires jansénistes et leurs blasphèmes*, dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, 25 (1949) 159-205; *De Mechelse drukker*

a entretenu des relations très amicales avec l'auteur colonais [Adam Widenfeld] et fomenté les mêmes tendances (*communia studia*). Ce Martini, a été, par l'abbé actuel, investi de la paroisse de Villy, mais il passe le plus clair de son temps dans l'abbaye, en prend, avec l'abbé, toute la direction, mais d'une manière si secrète que leurs pensées restent impénétrables. "Nommés par l'abbé, ces curés n'ont jamais guère quelque recours à moi ou à vous, archevêque, de sorte que je puis avouer en vérité que je ne sais moins d'aucune église ou paroisse que de celles qui sont situées dans la région de l'abbaye et administrées par des curés venus de là". Les missionnaires populaires qui circulent dans la contrée exerçant, leur apostolat y sont écartés avec "zèle" et contrariés; on y cherche à couper le pas à tous les membres des ordres religieux, surtout quand il s'agit de missionnaires jésuites, sans doute pour éviter que les habitants soient interrogés sur la doctrine de leurs curés. Il est vrai que, vu cette situation, six mois avant, Verhorst s'est plaint de l'abbé et de ses curés auprès du cardinal Pallavicini⁵³, mais non pas pour les dénoncer comme hérétiques, car il sait trop bien qu'il ne lui est pas permis de faire une telle accusation avant qu'une sentence judiciaire ne soit intervenue. Il a seulement voulu apprendre de Rome ce qu'il y aura à faire, car sans inquisitions il est impossible de faire des découvertes⁵⁴.

Il sera superflu de faire remarquer que l'auxiliaire nage en plein antijansénisme; qu'il subit l'influence de cette *Congrégation secrète pour l'accusation des jansénistes*, qui croit réellement que ces gens cèlent des secrets horribles qu'il faut absolument découvrir par des enquêtes.

Le 18 août, Bentzeradt à Verhorst:

L'abbé se plaint du Suffragant qui depuis son entrée en fonction n'a cessé de lui battre froid; celui-ci aurait pu constater aussitôt son erreur, s'il était entrée en discussion franche avec l'abbé. Celui-ci défend Martini⁵⁵.

Le 23 août, l'archevêque Orsbeck à Bentzeradt:

Gisbert Lints en zijn z. g. jansenistisch abc-boekje, dans *Handelingen... voor oudheidkunde... van Mechelen*, 54 (1950) 126-143.

⁵³ Ce cardinal Opizio Pallavicini (1632-1700), Jean-Pierre l'aura connu à Cologne où il fut nonce de 1672 à 1680. Il devint cardinal en 1686 et fut sans doute membre du Saint-Office.

⁵⁴ JUST, *Der Trierer*, 165; DEMOULIN, 112-113.

⁵⁵ Cf. *supra*; DEMOULIN, 112-113.

Orsbeck remet à l'abbé les déclarations du suffragant⁵⁶.

Le 4 septembre, Bentzeradt à Orsbeck:

Réfutant les accusations du suffragant, l'abbé affirme que le jansénisme n'a à Orval aucune influence sur l'administration des sacrements ou sur la liturgie. Les missionnaires jésuites ne rencontrent nul obstacle dans les paroisses; Martini n'a eu rien à voir avec les *Monita*; il prêche la doctrine la plus orthodoxe⁵⁷.

Le 19 février 1695, Du Vaucel, de Rome à Ernest Ruth d'Ans à Bruxelles:

"... Le suffragant de Trèves a été mandé à Trèves [devant Orsbeck] pour rendre compte de ce qu'il a fait à Juvigny. Après l'avoir entendu, Son Altesse Électorale lui dit qu'... il trouvait beaucoup à redire sur ce qu'il voulut introduire comme une espèce d'inquisition sur le sujet du formulaire et du prétendu jansénisme... "; Du Vaucel conclut: l'abbé d'Orval n'aura plus rien à craindre du suffragant⁵⁸.

En effet, pendant plusieurs années, on n'entend plus rien sur les activités antijansénistes de Jean-Pierre. Il prépare son *Manuel du prince chrétien*, qu'il publie en 1700.

1703

C'est une autre année importante pour Verhorst. Par son entourage, il apprend qu'en mai, à Bruxelles, l'archevêque Précipiano a fait arrêter et emprisonner le fameux Quesnel, chef des jansénistes, et que ses papiers, très nombreux, ont été confisqués. Une dizaine de jésuites trient cet amas et y decouvrent des iniquités mystérieuses, avec les noms des coupables. Ceux-ci sont pourchassés partout, aussi bien à Bruxelles qu'à Paris et à Rome⁵⁹.

⁵⁶ DEMOULIN, 113.

⁵⁷ L. c.

⁵⁸ JACQUES, *Bentzeradt*, 169.

⁵⁹ L. CEYSSENS, *Les papiers de Quesnel saisis à Bruxelles et transportés à Paris en 1703 et 1704*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique* 44 (1849) 508-551; Id., *Suites romaines de la confiscation des papiers de Quesnel*, dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, 29 (1955) 5-31.

Ces papiers, contiennent-ils aussi des renseignements défavorables concernant certains Trévois? Le nom de l'auxiliaire trop zélé apparaît-il dans ces papiers et à son désavantage⁶⁰?

En tout cas, deux mois plus tard, Verhorst se plaint auprès d'un des ministres de Louis XIV, Michel Chamillart, secrétaire d'État de la guerre. Il lui envoie un mémoire circonstancié sur le curé de Villy, qui habite sur territoire français. Il lui reproche d'enseigner sans autorisation et d'inculquer à ses disciples une doctrine imprégnée de jansénisme.

L'abbé d'Orval donne son appui à cette école de Villy, et y trouve les prêtres qu'il destine aux paroisses dont il détient le droit de nomination. D'où la nécessité de fermer cette école qui risque d'infecter la région⁶¹.

Dans le même but Jean-Pierre s'adresse également au P. La Chaize⁶². Pourtant à Paris il n'a pas le succès immédiat escompté. Chamillart, secrétaire de la guerre, s'adresse pour se renseigner à un de ses inférieurs, l'intendant de Metz, qui à son tour, s'adresse à un subalterne. Ce dernier, Dominique-Claude Barbarie de Saint-Costes⁶³, un homme d'avenir, ne sympathise pas avec l'auxiliaire de Trèves. Il dit à son compte des choses singulières: autrefois Verhorst fréquenta ce curé de Villy et partagea même ses idées, au point de lui confier l'examen des ordinands originaires de cette contrée. L'auxiliaire s'écarte de la vérité en prétendant que l'abbé d'Orval choisit ses futurs curés parmi les étudiants de Villy; sur les dix qu'il a pu nommer, deux seulement ont suivi l'enseignement de Martini; les huit autres viennent du collège des jésuites de Luxembourg ou du séminaire de Verdun. Dans la région Martini jouit d'une grande réputation de piété.

Pour vérifier l'orthodoxie de sa doctrine, on n'a qu'à faire examiner les notes prises par ses élèves⁶⁴. Versailles donne suite à cette dernière suggestion. Verhorst apprend-il qu'on enquête sur son compte tout comme lui-même s'informe sur ses adversaires?

Chargé de s'enquérir sur la doctrine de Martini, Costes confisque les notes de ses anciens et nouveaux disciples; loin de les confier à des

⁶⁰ *Histoire du cas*, IV, 266-267, écrit: "Il y a apparence qu'il [le P. La Chaize] produisit aussi quelques extraits des papiers du P. Quesnel et que le nom de l'abbaye d'Orval s'y trouvait mêlé, il fit entendre à sa Majesté que cette abbaye était un des monastères de l'Ordre des jansénistes et que Martini en était un des professeurs".

⁶¹ L. c.; DEMOULIN, 120.

⁶² JACQUES, *Bentzeradt*, 171.

⁶³ M. ANTOINE, *Le gouvernement et l'administration sous Louis XV*, Paris, 1978, 17; TAVENEAU, *passim*.

⁶⁴ *Histoire du Cas*, IV, 265; DEMOULIN, 120.

examineurs molinistes, il les confie à l'évêque de Verdun (Henri-Charles du Cambout, duc de Coislin, un parent de l'ancien abbé de Pontchâteau qui vécut autrefois dans un refuge d'Orval) et à ses vicaires généraux. Le résultat est si favorable que l'évêque déclare trouver les doctrines de Martini "si solides et si méthodiques qu'il voudrait les faire copier pour les faire enseigner dans son séminaire"⁶⁵.

Mais Jean-Pierre et ses collaborateurs ne manqueront pas de défendre leur cause à Paris.

1704-1705

Bientôt Verhorst apprend - certes à son contentement - que le 11 janvier 1704, malgré l'enquête de Villy, le roi et son ministre ont signé une lettre de cachet, exilant le curé de Villy à Pontallier dans la Bourgogne⁶⁶. En vain le curé dévoué et ses paroissiens essaient-ils de faire révoquer cette mesure. À la mi-février 1705, le curé quitte sa paroisse au milieu des lamentations de ses ouailles⁶⁷.

Mais Jean-Pierre est loin d'en avoir fini avec son curé embarrassant. Il doit trouver un remplaçant pour Villy, contre le gré des Villois qui n'en veulent pas; il leur en envoie cinq successivement. Tous sont refusés. Des mésententes surgissent sur des questions secondaires: les revenus, le casuel, le presbytère que les parents de Martini continuent à occuper et que pour cela un des nouveaux curés met à sac.

Début juillet, Verhorst envoie deux jésuites (Ph. de la Croix, de Longwy, et Pierre Wiltz, de Luxembourg) prêcher une mission dans la paroisse en révolte. À l'église les chaises restent pour la plupart inoccupées⁶⁸.

Entre-temps, le curé exilé ne cesse de plaider son retour dans sa paroisse. Il s'adresse non seulement à l'auxiliaire, mais même aux plus

⁶⁵ *Histoire du Cas*, IV, 267; DEMOULIN, 120.

⁶⁶ Voir le texte de la lettre de cachet, signée à Marly, le 11 février, 1704, dans *Histoire du Cas*, IV, 267.

⁶⁷ DEMOULIN, 121. De cet auteur et sa source, l'*Histoire du Cas*, IV, je tire aussi les détails qui suivent.

⁶⁸ "Le P. de la Croix s'en plaignit un jour fortement en chaire. Il dit qu'il avait remarqué quatre faits considérables dans la paroisse de Villy: Le premier que le sacrement de pénitence y était presque aboli; le second, qu'il n'y avait point de dévotion envers la sainte Eucharistie; le troisième, qu'on n'y donnait presque point de bénédiction du Saint Sacrement; le quatrième, qu'on y méprisait les indulgences. On peut juger de ce que son zèle irrité put lui fournir sur ces quatre points qui sont les matières les plus ordinaires de leurs invectives contre les jansénistes"; *Histoire du Cas*, IV, 271-272.

hautes instances, y compris le P. La Chaize, le confesseur, qui, le 11 novembre 1704, répond diplomatiquement:

"Je vous porte grande compassion et souhaite extrêmement de vous pouvoir soulager, mais vous ne sauriez obtenir votre liberté que par une forte recommandation auprès de M. l'évêque d'Albe. Prenez la peine de lui en écrire et sur ce qu'il mandera, je ferai mon possible pour contribuer à votre satisfaction et pour vous témoigner que je suis ..."⁶⁹.

Jean-Pierre reçoit donc de nombreuses suppliques: de l'exilé à Pontallier, des paroissiens de Villy, des curés du voisinage, de l'abbé d'Orval. A ce dernier, il répond durement:

"... En ce qui concerne Monsieur Martini, je crains que mon indulgence [antérieure] à son égard n'ait donné lieu à des critiques et peut-être aussi [dans l'abbaye] à la reprise d'une attitude [janséniste] ancienne, quoique abandonnée, extérieurement du moins. Malgré tout, je ne suis pas opposé à son retour parmi les siens en ce pays, pourvu que ce ne soit pas dans la paroisse de Villy, ni pour reprendre une nouvelle charge d'âmes. Ne vous flattez pas que je permette pareille chose, et pas davantage à ce qu'il revienne habiter Villy; car alors ce serait pire qu'auparavant. Il peut vivre de sa pension; pour le reste, qu'il agisse comme bon lui semblera; je ne m'en occupe point; cependant je ne suis nullement d'avis qu'on lui confère aucun bénéfice. D'autre part, il n'est pas nécessaire ni même opportun, qu'il vienne en personne me trouver ici [à Trèves]"⁷⁰.

Dans un même sens Jean-Pierre répond le 5 mars 1705 à deux lettres de Martini:

"... J'espère, Monsieur, que vous serez persuadé que ce n'a été que par un principe de conscience que j'ai porté plaintes en Cour. Car je n'ai jamais eu sujet d'avoir aucune aversion particulière pour votre personne. Ladite Cour a fait examiner vos manuscrits par d'autres docteurs, sans prendre mon avis là-dessus, et y ayant trouvé, à ce qu'il faut croire, des erreurs et des propositions dangereuses, on a pris la résolution de vous envoyer une lettre de cachet. Je dois supposer que le tout s'est passé dans les règles de justice. Ainsi je ferais tort à ma conscience et à la paroisse de Villy, si je consentais à votre retour; et encore plus si je m'employais à le procurer par des recommandations. Je crois, Monsieur, que vous n'êtes pas si mal placé là où vous êtes et je vous souhaite même un meilleur endroit que n'est celui-là; mais pour ce qui est de votre retour, je vous demande excuse, si je n'y donne pas les mains, d'autant plus que ce n'est pas par mon jugement que vous êtes dehors. Je suis..."⁷¹.

Jean-Pierre, endurci, ne cédera même pas quand, en 1706, Martini signera le formulaire à Pontallier.

⁶⁹ Ibid., IV, 276.

⁷⁰ En voir le texte dans RÉGALOT, art. cit., 77, n. 16. Cf. DEMOULIN, 126-127.

⁷¹ *Histoire du cas*, IV, 280.

1706

La question du formulaire renaît en effet, à la suite de la bulle *Vineam Domini*, promulguée à Rome le 16 juillet 1705⁷². C'est un document destiné à la France, car il a été demandé par Louis XIV à la suite du *Cas de conscience* (1701-1702). Il a été difficile de l'obtenir. Et comme les autres documents romains, antérieurs et postérieurs, il est ambigu, ne donnant satisfaction ni aux jansénistes ni aux antijansénistes, mais ces derniers en profitent pour continuer la querelle et semer la défiance quant à l'attitude des jansénistes; ceux-ci rejettent-ils vraiment "de coeur" le jansénisme? Plus que jamais l'auxiliaire a des doutes sur la sincérité des Orvalistes. Mais ceux-ci préviennent ses interventions.

Le 20 mars 1706, la communauté reçoit solennellement la bulle; lecture en est faite au chapitre; l'abbé prononce une allocution de circonstance, les religieux signent, un notaire dresse un procès-verbal que le prieur Henrion, le futur abbé, fait remettre à l'internonce à Bruxelles, en même temps que ses plaintes (signées le 9 avril) contre l'auxiliaire⁷³.

Sans aucun doute Jean-Pierre eut connaissance de cette acceptation de la bulle. Fut-il aussi au courant de la plainte déposée contre lui à Rome? En tout cas, il en veut toujours aux jansénistes d'Orval. Le 4 mai 1706, il y mande deux commissaires (les curés Jean Hennon de Cugnon et Jean Reneri de Chassepierre) afin d'exiger une véritable acceptation de la bulle. Le 17 juin, quand ils se présentent, ces commissaires sont très mal reçus à l'abbaye, qui est exempte et qui vient de recevoir officiellement le document romain. Le même jour l'abbé se plaint à nouveau de l'auxiliaire auprès du cardinal secrétaire d'État Paolucci:

"J'ai rapporté à Bruxelles à l'internonce, par mon coadjuteur, la vexation que nous avait causée le suffragant de Trèves, plainte transmise à V. E., le 9 avril 1706. De nouveau, je ne sais par quelle influence, le suffragant recommença à nous accuser de jansénisme et il continue maintenant encore, alors que nous n'avons pas même été convaincus de ce crime et que nous n'avons même jamais été avertis amicalement. Il a envoyé aujourd'hui au monastère deux prêtres séculiers, avec l'ordre, selon les constitutions de S. S. Clément XI, de faire abjurer tant par moi que par tous les religieux du monastère, les fameuses cinq propositions de Jansénius. Il répéta plusieurs fois l'odieux mot d'*abjuration*, comme si nous avions été infectés autrefois des erreurs du jansénisme. Il a peut-être un prétexte de nous suspecter parce que nous avons eu autrefois comme professeur de théologie, un certain prêtre [Martini] qu'il obligea, également en qualité de suspect, à s'exiler. Il le fit sans l'avoir entendu, en vertu

⁷² L. CEYSSENS, *La bulle "Vineam Domini" (1705) et le jansénisme français*, dans *Antonianum*, 64 (1989) 388-430.

⁷³ DEMOULIN, 128. Plus tard, en 1725, durant la visite apostolique un témoin ose déclarer frauduleuse cette acceptation de 1706.

de l'autorité royale [de Louis XIV]. Or cet homme est certes de vie exemplaire et de solide doctrine, et nous sommes certains qu'il n'a enseigné auprès de nous aucune des dites cinq propositions, mais exactement les propositions contraires.

Nous avons répondu à ces mandataires: d'abord, qu'avec tout l'ordre cistercien, nous étions exempts de la juridiction épiscopale et qu'il ne pouvait rien contre nos privilèges; que, pour le reste, la dite constitution du pape Clément a été reçue avec respect par toute la communauté assemblée, en présence d'un notaire apostolique et de témoins. Tout le couvent, qui est très nombreux et, aucun ne contredisant, a reçu la constitution, comme nous l'avons fait savoir à l'internonce.

De plus, nous étions tous absolument prêts à la confirmer sincèrement de tout coeur et même par serment, si S. S. le commandait, mais non par une abjuration, ce qui serait reconnaître que nous avions erré en cela. Nous étions prêts à confirmer le rejet et la condamnation des dites cinq propositions, comme le S. Siège apostolique les a condamnées dans ses constitutions, sans aucun subterfuge ou tromperie quelconque.

Cependant, nous ne voulions pas reconnaître la juridiction sur nous du suffragant, qui prétend connaître de nos affaires, ni acquiescer à tout son bon plaisir. Qu'il ne s'oppose pas à nous et ne médite pas de troubler sans raison des âmes simples qui servent Dieu avec édification et l'Église avec fruit dans cette maison et ne se mêlent en rien dans leur solitude aux controverses théologiques.

C'est pourquoi, Éminence, nous avons recours à vous et vous supplions que l'accusation que fera peut-être le suffragant contre nous, ne soit pas entendue, sans que nous soyons écoutés⁷⁴.

Ces plaintes répétées contre Verhorst trouvent à Rome une réaction lente et prudente. À la mi-juillet, l'internonce à Bruxelles reçoit l'ordre de s'informer, mais entre-temps la défaite de Ramillies (le 23 mai précédent) et ses suites semblent l'avoir empêché de le faire⁷⁵.

Cet été-là, Jean-Pierre doit avoir souffert du chaud romain, bruxellois et même luxembourgeois. Le Conseil de cette province lui reproche, le 14 juin, d'avoir fait usage d'une bulle qui n'a pas été soumise au placet royal.

Dès lors, les mésintelligences politiques atténuent les tensions religieuses. L'influence de Louis XIV, de son petit-fils Philippe V, roi d'Espagne, de son confesseur La Chaize s'affaiblit. Plus libre, Jean-Pierre s'assagit. En 1707, invité à l'installation du successeur de Bentzeradt, il se rend à l'abbaye, bénit l'abbé auxiliaire devenu effectif, et même, sans difficulté aucune, il y ordonne les futurs prêtres, même (d'après Demoulin, 135) "persuadé de l'orthodoxie du monastère". Cependant, il n'y retournera

⁷⁴ L. JADIN, *Relations des Pays-Bas... avec le Saint-Siège, d'après les "Lettere di particolari"*, Bruxelles, Rome, 1962, 463-464.

⁷⁵ DEMOULIN, 129.

plus guère. Âgé, malade, souffrant d'artériosclérose, il s'occupe de la publication des nombreux sermons qu'il a prononcés à la cathédrale. Il peut encore admirer les deux volumes qui paraissent en 1706 et 1708. En a-t-il fait cadeau aux Orvalistes?

Comme nous l'avons déjà appris du P. Hartzheim, il mourut à l'improviste le 11 juillet 1708. Son confesseur et panégyriste, le jésuite Herman Mylius, établit sa bonne réputation⁷⁶, laquelle reste intacte, abstraction faite de son antijansénisme qui, pourtant, ne devint fatal que sous son collaborateur et successeur Jean Mathias Eyss⁷⁷.

Sint-Truiden

Lucien CEYSSENS

⁷⁶ Ce renom fut, pendant les obsèques, amplement relevé dans le panégyrique prononcé par Jean MYLIUS, S. J., *Leich- und Lob-predigt darinn zu unsterblicher Gedachtn usz* (sic) *und ewigen Tugend-Ruhm... der Hr... Verhorst*, Trèves, 1708, 19 p.

⁷⁷ Von Eyss travaillait, au moins à partir de 1701, sous la direction de Verhorst; cfr. W. SEIBRICH, dans *Die Trierer Weihbischöfe*, suite 14, dans *Paulinus*, 12, n° 6.